

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 24 AOÛT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 août 2023

Etaient présents :

M. LECOURIEUX	Eddie	Maire	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M. TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme JULIE	Nina	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M. LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. SAO	Pétélo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à M. Romuald PIDJOT)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Mickael LELONG est désigné secrétaire de séance.

Abstentions :

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

DELIBERATION N° 69 /23/VIII

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 63/23/VI PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2022.

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 août 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 63/23/VI du 22/06/2023 portant affectation du résultat du budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n°44/2023 du 18 août 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 10 août 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : L'article 3 de la délibération 63/23/VI du 22/06/2023 indiquant la manière dont est affecté le résultat de fonctionnement du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2022 est modifié comme suit :

- article « 002 - Excédents d'exploitation reporté » du budget annexe Ordures Ménagères : **5 862 126 FCFP**.

Est remplacé par :

- article « 002 - Excédents d'exploitation reporté » du budget annexe Ordures Ménagères : **2 776 506 FCFP**.
- article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget annexe Ordures Ménagères : **3 085 620 FCFP**.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 AOUT 2023

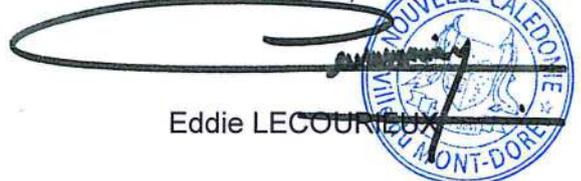
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,



Mickael LELONG

Le Maire,



Eddie LECOURTOUX